



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°50

Réunion du : mardi 17 mai 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ

La Commission rappelle la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

Informations article 10.3 du RSG de la LPIFF

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF liés aux dernières rencontres de championnat:

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Championnat National 3 - Seniors R1 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021.
Journées des samedi 28/05/2022 et 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 18h00.

Championnat Seniors R2 - R3 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021:
Journées des dimanche 29/05/2022 et 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h00.

Championnat Régional U16-U17-U18 :

Journée du dimanche 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 13h00

Championnat Régional U14-U15:

Journée du samedi 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h30

COUPE DE FRANCE 2022/2023**Courriel de GRETZ TOURNAN SC – 514814**

La Commission prend note de la demande du club souhaitant décaler le match du 2^{ème} tour de la phase préliminaire de la Coupe de France prévu le 12/06/2022 (motif : Tournoi).
La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et précise qu'avec l'accord des 2 clubs le match pourra être avancé.

24496643 VILLENEUVE AFC 1 / LOGNES US 1 du 22/05/2022

Courriel de VILLENEUVE AFC avec attestation d'indisponibilité de la Mairie demandant le report du match au 12/06/2022.
La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et demande au club de VILLENEUVE AFC de proposer un terrain de repli pour le jeudi 19/05/2022.
A défaut le match sera inversé sur les installations de LOGNES à 14h30.

24496468 RIS ORANGIS US 1 / RAMBOUILLET FC 1 du 22/05/2022

La Commission,
Pris connaissance de la demande de RIS ORANGIS US pour décaler le coup d'envoi à 17h00 (problème de vestiaires),
Pris connaissance du refus de RAMBOUILLET FC,
Par ses motifs,
Maintient le match à l'horaire initial et demande au club de RIS ORANGIS US de bien vouloir l'informer sur la disponibilité de ses installations pour ce match pour le jeudi 19/05/2022.
En cas d'indisponibilité, le match sera inversé.

24496480 : GENTILLY AC / ESC PARIS 20 du 22/05/2022

Information communiquée par le District Parisien.
L'équipe 1 du club de l'ESC PARIS 20 étant mise hors championnat de District, l'équipe de GENTILLY AC est qualifiée pour le prochain tour.

24496511 : LE RAINCY FA / QUINCY VOISINS US du 22/05/2022

Information communiquée par le District de la Seine Saint Denis.
L'équipe 1 du club de le RAINCY FA étant mise hors championnat de District, l'équipe de QUINCY VOISINS US est qualifiée pour le prochain tour.

24496512 : ASC PARISII 1 / COIGNIERES FC 1 du 22/05/2022

Courriel du Service des Sports de la Mairie de Paris du 12/05/2022 informant de la mise à disposition d'un terrain pour l'ASC PARISII.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 22 mai 2022 à 15h00, sur le stade LENGLEN 3 à Paris 15^{ème}.

24496563 : O. PARIS 15 / MEZIERES AJ le 22/05/2022

Courriel du Service des Sports de la Mairie de Paris du 12/05/2022 informant de la mise à disposition d'un terrain pour l'O. PARIS 15.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 22 mai 2022 à 15h00, sur le stade de la Plaine à Paris 15^{ème}.

24496567 : BENFICA ARGOSELO / ESC XVème du 22/05/2022

Courriel du Service des Sports de la Mairie de Paris du 12/05/2022 informant de la mise à disposition d'un terrain pour le BENFICA ARGOSELO.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 22 mai 2022 à 15h00, sur le stade Biancotto à Paris 17^{ème}.

24496589 : GIF FOOT OC 1 / JOUY EN JOSAS US 1 du 22/05/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, sur le stade Courcelle à GIF SUR YVETTE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24496584 SAINT THIBAULT FC 1 / MONTREUIL ESD 1 du 22/05/2022

Demande de SAINT THIBAULT FC pour décaler le coup d'envoi à 15h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTREUIL ESD qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

24496478 VIKING CLUB PARIS 1 / BOIS L'ABBE OUTRE MER du 22/05/2022

Demande de VIKING CLUB PARIS pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BOIS L'ABBE OUTRE MER qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

24496482 ASNIERES FC 1 / EFESPOR 1 du 22/05/2022

Demande d'ASNIERES FC pour décaler le coup d'envoi à 15h00 au stade Léo Lagrange à ASNIERES

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'EFESPOR qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

24496558 SAINT PRIX ES 1 / BONDY AS 1 du 22/05/2022

Demande de SAINT PRIX ES pour décaler le coup d'envoi à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BONDY AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

24496483 PONTIERRY US 1 / BOUSSY QUINCY 1 du 22/05/2022

Demande de PONTIERRY US pour décaler le coup d'envoi à 15h00 sur le terrain n°2 du Parc des Sports Tettamanti.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BOUSSY QUINCY qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

24496528 PARIS XIII 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 22/05/2022

Demande de PARIS XIII pour décaler le coup d'envoi à 15h00 au stade de la Poterne des Peupliers à PARIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CHAMPS SUR MARNE as qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 – 12h00.

SENIORS- FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23392541 : MONTREUIL FC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022 (R2/A)

23393809 : SARCELLES AAS 2 / ERMONT AM. S. 1 du 15/05/2022 (R3/C)

SENIORS – CHAMPIONNAT

538790 – ADOM MEAUX (R2/A)

La Commission fait application de la décision de la Commission régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneur de Football, réunie le 19/04/2022 et retire 3 points fermes au classement 2021/2022 à l'équipe Seniors 1 de l'ADOM MEAUX évoluant en R2/A.

500684 - PALAISEAU US (R3/B)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

23393692 : PALAISEAU US 1 / AULNAY CSL 1 du 05/06/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023, étant précisé que si le club de PALAISEAU U.S. est tiré club recevant lors du 2^{ème} tour de la Coupe de France 2022/2023 du 12/06/2022, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

23393815 ERMONT AS 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 29/05/2022 (R3/C)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'AS ERMONT demandant à décaler le coup d'envoi du match à 16h00,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF sur les 2 dernières journées de championnat,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

La Commission rappelle que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départementales.

23393958 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / ENTENTE SSG 2 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission prend connaissance des courriels de VAIRES ENT. ET COMPET et du club de THORIGNY FC mettant à disposition le stade du Moulin à Vent (coup d'envoi 15h00) ;

Accord de la Commission sous réserve de la réception du document officiel de mise à disposition du terrain par la Mairie (attestation ou courriel).

U20 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23432106 : VERSAILLES 78 FC / FR. PERREUX du 08/05/2022 (Elite 2 Poule B)

23760746 : MAISONS ALFORT FC / DAMMARTIN CS du 15/05/2022 (Elite 3 Poule B)

U20 – CHAMPIONNAT

547521 – MAGNY LE HONGRE FC (Elite 3/B)

La Commission enregistre le forfait général dans les 3 dernières rencontres de MAGNY LE HONGRE FC suite à 3 forfaits et fait application de l'article 23.3 du RSG de la LPIFF pour le dernier match.

23760760 MAGNY LE HONGRE FC / MAISONS ALFORT FC du 05/06/2022

Match perdu par pénalité à MAGNY LE HONFRE FC
MAISONS ALFORT FC (3pts – 0 but).

23760980 : JOUY LE MOUTIER FC 20 / LUTH SC 20 du 27/03/2022 (Elite 3/D)

La Commission annule le forfait des 2 équipes et entérine le résultat suivant : 2-2

23761010 : CHANTELOUP LES VIGNES US 20 / JOUY LE MOUTIER FC 20 du 15/05/2022 (Elite 3/D)

La Commission enregistre le forfait avisé de JOUY LE MOUTIER FC (2^{ème} forfait) dans les 3 dernières journées.

23777913 : PITRAY OLIER PARIS 22 / SEVRES FC 92 20 du 29/05/2022 (Elite 3/B)

Courriel du club de PITRAY OLIER PARIS demandant d'avancer la rencontre au 22/05/2022.

Accord de SEVRES FC 92.

Accord de la Commission.

23785250 – ALLIANCE 77 / BRETIGNY FCS du 29/05/2022 (Elite 3/C)

Demande d'ALLIANCE 77 pour avancer le match au vendredi 20/05/2022 à 20H30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS au plus tard le jeudi 19/05/2022 – 14h00.

23761015 – LUTH SC / LES MUREAUX OFC du 15/05/2022 (Elite 3/D)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé des 2 équipes dans les 3 dernières rencontres.

23777908 - GRIGNY US / PITRAY OLIER du 15/05/2022 (Elite 3 / E)

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait non avisé de PITRAY OLIER dans les 3 dernières rencontres.

23761144 PUC / ECOUEN FC du 15/05/2022 (Elite 3 / F)

Lecture de la FMI et du courriel d'ECOUEN FC indiquant son forfait (reçu hors délais).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé d'ECOUEN FC dans les 3 dernières rencontres.

23761145 CLICHOIS UF 1 / ENTENTE MARLY-FONTENAY du 15/05/2022 (Elite 3 / F)

Lecture de la FMI et du courriel de l'ENTENTE MARLY-FONETNAY indiquant son forfait (reçu hors délais).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'ENTENTE MARLY-FONTENAY dans les 3 dernières rencontres.

23761143 VILLETANEUSE CS 1 / TREMBLAY FC 1 du 15/05/2022 (Elite3 / F)

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de TREMBLAY FC.

3^{ème} forfait entraînant le forfait général de l'équipe dans les 3 dernières rencontres.

Application de l'article 20.3 du RSG de la LPIFF pour les 2 derniers matchs :

23761148 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / TREMBLAY FC du 29/05/2022 (Elite3 / F)

Match perdu par pénalité à TREMBLAY FC.

CHAMPS SUR MARNE AS (3pts – 0 but).

23761155 TREMBLAY FC 1 / ENTENTE MARLY-FONTENAY 1 du 05/06/2022 (Elite3 / F)

Match perdu par pénalité à TREMBLAY FC.

ENTENTE MARLY-FONTENAY 1 (3pts – 0 but).

23777905 PALAISEAU US / CHEVILLY LA RUE du 22/05/2022 (Elite 3 / E)

Demande de PALAISEAU US pour décaler le coup d'envoi à 16h30 sur le terrain n°3 du stade Collet.

Refus de CHEVILLY LA RUE.

La Commission considérant que la demande de PALAISEAU US est formulée dans les délais et dans la plage horaire autorisée,

Par ces motifs,

donne son accord et fixe le match à 16h30 sur le terrain n°3 du stade Collet.

U18 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23411696 : RED STAR FC 1 / DRANCY JA 2 du 15/05/2022 (R2/B)

23411871 : ST MAUR F. MASC. VGA 1 / BRETIGNY FCS 2 du 15/05/2022 (R3/A)

U18 - CHAMPIONNAT**23411380 RACING CF 1 / IVRY US 1 du 15/05/2022 (R1)**

La Commission prend connaissance du courriel du RACING CF indiquant un problème informatique pour transmettre la FMI.

Elle entérine le résultat du match comme suit :

RACING CF = 3 buts

IVRY US = 2 buts

23411703 : DRANCY JA 2 / NANTERRE ES 1 du 29/05/2022 (R2/B)

Rappel:

Demande de changement d'horaire et de terrain de la JA DRANCY.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, sur le stade Paul André à DRANCY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NANTERRE ES.

508 884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/C

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli pour la rencontre ci-dessous :
23412193 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 29/05/2022.

La Commission vous indique qu'il restera une rencontre à purger avec un terrain de repli, pour la première rencontre de la Saison 2022/2023.

23412333 VINCENNES CO 1/ VILLETANEUSE CS 1 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du CO VINCENNES pour avancer le match au dimanche 22/05/2022 (motif : installations indisponibles),

Donne son accord sous réserve de l'accord de VILLETANEUSE CS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 - 12h00.

U17 REG. – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23412500 : PALAISEAU US / ISSY LES MOULINEAUX FC du 15/05/2022

U16 - CHAMPIONNAT**517 403 - BONDY A.S. (R2/B)**

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 de BONDY A.S. à compter du 30 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre en dehors de la ville de BONDY,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

23413044 : BONDY AS 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 05/06/2022

La Commission vous indique qu'il restera UNE (1) rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2022/2023.

527 078 - AUBERVILLIERS C. (R3/A)

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U16 1 d'AUBERVILLIERS C., à compter du 23 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville d'AUBERVILLIERS,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre ci-dessous :

23413221 : AUBERVILLIERS C. 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 29/05/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023.

23413348 VILLETANEUSE CS 1 / ST BRICE FC 1 du 15/05/2022 (R3/B)

Lecture du rapport de l'Arbitre Officiel indiquant une erreur de saisie du résultat du match sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

VILLETANEUSE CS = 5 buts

ST BRICE FC = 5 buts.

23413358 VILLETANEUSE CS 1 / VINCENNES CO 1 du 05/06/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de VINCENNES CO pour reporter le match au 11/06/2022 (motif : joueurs mobilisés pour un tournoi),

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant de plus, que le motif invoqué n'est pas un motif de report,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande de report

23413347 : MONTFERMEIL FC 2 / TREMBLAY FC 1 du 15/05/2022 (R3/B)

Dossier en retour de la CRPME du 10 mai 2022.

La Commission prend note du report de cette rencontre à une date ultérieure.

23413715 : MEUDON AS 2 / EVRY FC 2 du 29/05/2022 (R3/D)

Reprise de dossier.

Suite au refus d'EVRY FC, le match est maintenu à la date initiale.

U15 - CHAMPIONNAT

523259 – DRANCY J.A. (poule A)

La Commission fait application de la décision de la Commission régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneur de Football, réunie le 19/04/2022 et retire 8 points fermes au classement 2021/2022 à l'équipe U15 1 de DRANCY J.A. évoluant en U15 poule A.

U14 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23372955 : SARCELLES AAS 2 / MONTROUGE FC 92 1 du 14/05/2022 (R2/B)

23373229 : CLICHY SUR SEINE US 1 / FC 93 BOBIGNY B.G. 1 du 14/05/2022 (R3/B)

U14 - CHAMPIONNAT**23373621 CFFP 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 28/05/2022 (R1/A)**

Demande de CFFP pour avancer le match au samedi 21/05/2022.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CHOISY LE ROI AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 - 12h00.

23372961 MELUN FC 1 / RIS ORANGIS US 1 du 28/05/2022 (R2/B)

Demande de MELUN Fc pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS US qui doit parvenir au plus tard le vendredi 27/05/2022 - 12h00.

23373237 FC 93 BOBIGNY BG 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 28/05/2022

Ce match est avancé au samedi 21/05/2022

Accord des 2 clubs et de la Commission.

23373509 ROISSY EN BRIE US 1 / EPINAY AC. 1 du 28/05/2022 (R3/D)

Reprise de dossier :

Suite à l'accord des 2 clubs pour avancer le match au samedi 21/05/2022, la Commission donne accord pour que la rencontre se déroule ce samedi 21/05/2022.

Copie de la présente décision au district de Seine Saint denis.

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022 (R3/D)

La Commission,

Considérant que la Commission Régionale de Discipline du 23/02/2022 a infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe 2 U14 de C.F.F.P. à compter du 21 MARS 2022 ; le terrain de repli doit être neutre situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI,

Considérant que pour la rencontre en rubrique le club du CFFP n'a pas été en mesure de fournir un terrain de repli,

Par ces motifs,

En application de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF, donne match perdu par pénalité à l'équipe du CFFP 2 (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à ROISSY EN BRIE US (3pts – 0 but).

Précise que cette décision ne permet pas à l'équipe 2 U14 du CFFP de purger son match de suspension de terrain ; un terrain de repli en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI pour sa prochaine rencontre de Championnat à domicile sur la saison 2022-2023.

Copie de la présente décision transmise au district PARISIEN de Football.

CDM - CHAMPIONNAT**23395921: ST CYR LUSO / DRANCY FC du 05/06/2022 (R2/A)****RAPPEL**

La Commission,

Pris connaissance de l'attestation de la Mairie de SAINT CYR L'ECOLE informant de l'indisponibilité des installations du 03 au 06 juin 2022, en raison de l'organisation d'un tournoi.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Considérant qu'à ce jour cette rencontre a une incidence sur les montées et descendantes,

Par ces motifs,

Demande au club de SAINT CYR LUSO de bien vouloir trouver un terrain de repli pour pouvoir jouer ce match le 05/06/2022 à l'horaire officiel (à transmettre au plus tard pour la réunion du mardi 24/05/2022).

23394748 : BEYNES FC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 22/05/2022 (R3/A)

Demande d'avancer ce match au jeudi 19 mai 2022 à 20h30.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23394768 PORTUGAIS PAIX VIVRE / VIROFLAY AM du 05/06/2022 (R3/A)

Accord des 2 clubs pour avancer le match au 22/05/2022.

La Commission maintient le match à la date initiale, l'équipe de PORTUGAIS PAIX VIVRE ayant déjà une rencontre en retard le 22/05/2022.

23395016 CHATELET EN BRIE US 1 / FONTENAY SS BOIS US du 15/05/2022 (R3/C)

Lecture du rapport de l'Arbitre Officiel indiquant une erreur de saisie du résultat du match sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

CHATELET EN BRIE US = 4 buts

FONTENAY SS BOIS = 1 but.

23387440 LIEUSAIN AS 1 / CHATELET EN BRIE US 1 du 05/06/2022 (R3/C)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de LIEUSAIN AS indiquant l'indisponibilité des installations,

Considérant que cette demande est accompagnée d'un justificatif non officiel (capture d'écran d'un message),

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour inverser la rencontre,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions des articles 10.3 et 20.4 du RSG de la LPIFF,

Considérant que cette rencontre peut avoir un enjeu sportif,

Par ces motifs,

Refuse l'inversion de la rencontre

Demande au club de LIEUSAIN AS de bien vouloir :

1. Transmettre un justificatif officiel de la Mairie (arrêté ou courriel)
2. Proposer un terrain de repli

ANCIENS - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel:

23395332 : MONTFERMEIL FC 1 / FLEURY 91 FC du 15/05/2022 (R1)

ANCIENS - CHAMPIONNAT

23395460 : SAINT DENIS US 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 08/05/2022 (R2/A)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel concernant un problème lié à la clôture de la feuille de match informatisée,

Considérant que les données de la FMI ne peuvent être transmises,

Enregistre le score de la rencontre comme suit :

SAINT DENIS US : 1 but

GOUSSAINVILLE FC : 7 buts.

23395783 CHATILLONNAIS / NANTERRE ES du 29/05/2022 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la demande de CHATILLONNAIS pour reporter le match au 22/06/2022 (motif : absence joueurs) et ne peut pas répondre favorable à cette demande, le motif invoqué n'étant pas recevable.

Elle précise que le match peut être avancé au dimanche 22/05/2022 avec l'accord des 2 clubs qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 - 12h00.

23396230 BENFICA YERRES / LINAS MONTHLERY ESA du 29/05/2022 (R3/B)

Demande de LINAS MONTHLERY ESA pour avancer le match au mercredi 25/05/2022 à 20h15.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BENFICA YERRES qui doit parvenir au plus tard le lundi 23/05/2022.

23396102 : PARISIENNE ES / MERY MERIEL BESSANCOURT du 05/06/2022 (R3/C)

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'avancer le match au 22/05/2022 de MERY MERIEL BESSANCOURT avec accord de l'ES PARISIENNE.

Considérant que l'équipe de l'ES PARISIENNE a une rencontre en retard de planifié le 22/05/2022,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

23396231 : AVONNAISE US / FC COURCOURONNES du 29/05/2022 (R3/C)

Demande l'US AVONNAISE pour avancer le match au 26/05/2022 en raison de l'indisponibilité des installations le 29/05/2022 (organisation d'un tournoi).

Refus de COURCOURONNES FC via Foot clubs.

La Commission demande au club de l'US AVONNAISE de bien vouloir trouver un terrain de repli pour pouvoir jouer ce match le 29/05/2022 (à transmettre au plus tard pour la réunion du mardi 24/05/2022) et précise que le match peut éventuellement être avancé au dimanche 22/05/2022 sous réserve de l'accord des 2 clubs qui doit parvenir au plus tard le vendredi 20/05/2022 - 12h00.